

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-30

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES PRODUCTIVES (Communes)

Commune d'Implantation	Maîtrise d'Ouvrage	Entreprise concernée
CASTELSARRASIN	Commune de Castelsarrasin	SARL LGR INDUSTRIES

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le Mardi 4 octobre 2005.

Ce dossier a été instruit dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et société d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'une subvention plafonnée à 38 125 € par implantation et à un financement portant à 25 % du coût H.T. de la dépense, toutes subventions cumulées des collectivités.

1 – S.A.R.L LGR INDUSTRIES A CASTELSARRASIN –

► LES RAISONS

L'intéressé, âgé de 26 ans, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Horlogerie spécialisée en microtechniques de précision.

Des stages lui ont permis de développer différents prototypes dans l'industrie et de superviser des équipes de production sur commandes numériques.

C'est en raison d'un réel besoin des marchés et en réponse à un besoin industriel de fabrication, quantitatif et qualitatif, que l'intéressé a décidé de créer son entreprise en Mars 2002.

Ce dernier étant originaire de Montech et le besoin industriel s'avérant notable dans le Grand Sud-Ouest, c'est tout naturellement qu'il a envisagé l'implantation de son entreprise dans le Tarn-et-Garonne.

Dans un premier temps et par prudence , la société s'est installée dans des locaux appartenant à la commune de Castelsarrasin (délibération du 5 avril 2002).

Cependant cette installation ne permettant pas de satisfaire aux normes ISO réclamées par les clients et étant donné le développement rapide la société a vite manqué d'espace, elle doit donc rapidement s'installer dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés.

► LE PROJET

Le projet consiste pour la commune de Castelsarrasin à construire, sur un terrain de 5 000 m², sur la zone de « Marchès » un bâtiment de 203,79 m² mis à disposition de l'entreprise par voie de location, avec promesse de vente sur 15 ans.

Le bâtiment comprend :

- 130,73 m² d'atelier,
- m² de bureaux.

Le Conseil Municipal a approuvé l'implantation de la SARL « LGR Industries » lors de la délibération du 5 avril 2002.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre des aides immobilières aux activités productive car:

- la société LGR INDUSTRIES relève du secteur de la production/transformation,
- le bâtiment subventionné fait l'objet d'un contrat de mise à disposition à finalité professionnelle entre la Commune de Castelsarrasin et LGR INDUSTRIES SARL,
- l'aide consentie par le Conseil général sera intégralement versée à la commune de Castelsarrasin consenti à la société LGR INDUSTRIES SARL en diminution des loyers.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant des dépenses subventionnables s'élève à 255 237,12 €H. T dont :

Travaux		216 143,12 €
Honoraires dont :		
maîtrise d'œuvre :	33 917 €	
sondage sol :	1 877 €	
S.P.S. :	1 050 €	
contrôle technique :	2 250 €	39 094,00 €
TOTAL H.T.		255 237,12 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement se décompose comme suit en euros :

Subvention Conseil Régional	34 457,00 €
Subvention Conseil Général	34 457,00 €
Emprunt communal	186 323,12 €
TOTAL HT	255 237,12 €

Après examen de la demande, le comité technique du F.D.I.E. considérant :

- que le projet est novateur sur le territoire et qu'il correspond à une demande d'extension,
- que cet investissement sera de nature à consolider l'implantation de cette jeune entreprise,

- ❖ propose d'accorder à la commune de Castelsarrasin une subvention de **34 457 €** pour la construction d'un bâtiment industriel à la Société LGR INDUSTRIES.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention à la commune de Castelsarrasin, d'un montant de **34 457 €** pour la construction d'un bâtiment industriel à la Société LGR INDUSTRIES.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041415 sous fonction 93.

Autorisation de programme 2005	298 391,00 €
Engagement 2005	76 250,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	34 457,00 €
Disponible	187 684,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-30

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES PRODUCTIVES
(Communes)**

Commune d'Implantation	Maîtrise d'Ouvrage	Entreprise concernée
CASTELSARRASIN	Commune de Castelsarrasin	SARL LGR INDUSTRIES

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention
économique réuni le 4 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Castelsarrasin une subvention de 34 457 € pour la construction d'un bâtiment industriel à la Société LGR Industries relevant du secteur de la production/transformation ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041415, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,